



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **9 avril 2025**

Objet : Approbation de la convention 2025/01/07454 relative à la mise à disposition d'un agent du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne pour une mission d'archivage

Nombre de membres composant le conseil : 39	N° DEL2025_39
En exercice: 39	Arrivée en Préfecture le :
Présents: 31	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat): 8	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat): 0	

L'an deux mille vingt cinq, le neuf avril à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -
Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -
Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -
M. Michaël Goldberg - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -
M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret - Mme Nadia Hammache -
M. Nicolas Garcia - Mme Héla Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant -
M. Aurélien Denaes - M. Anthony Toueilles - M. Gilles Bresset -
M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

Mme Fatiha Alaudat à Mme Sonia Figuères
Mme Carole Sourigues à M. Antonio Oliveira
M. Pascal Brice à M. Loïc Courteille
Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba
M. Hugo Poupard à M. François Thomas
Mme Fatou Sylla à M. Dominique Cardot
M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès
Mme Charlotte Rault à M. Gilles Bresset

Secrétaire de séance : M. Garcia en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Ville de Malakoff

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 9 avril 2025

Registre des délibérations Délibération n° DEL2025_39

Objet : Approbation de la convention 2025/01/07454 relative à la mise à disposition d'un agent du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne pour une mission d'archivage

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code du Patrimoine, notamment son article L.212-6 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 452-40 à L. 452-48 ;

Vu le projet de convention 2025/01/07454 relative à la mise à disposition d'agents du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne pour une mission d'archivage, annexé à la présente délibération ;

Considérant le besoin de renfort des missions du service d'archives et la nécessité de confier cette mission au Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DÉCIDE de recourir au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France.

Article 2 : La durée de la prestation estimée à 40 journées de 8 heures sur la base d'un tarif horaire de 79 € pour un montant global de 25 280 € (vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt euros)

Article 3 : AUTORISE Madame la Maire à signer la convention correspondante.

Article 4 : DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année 2025.

Vote : la délibération est adoptée par 36 voix pour,
3 contre,
M. Anthony Touailles
0 abstention(s)

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 
ID : 092-219200466-20250414-DEL2025_39-DE

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,
- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr